

Jardins partagés

Sous le couvert du Foyer rural, va se tenir le samedi 20 septembre de 10h à 19h sur la place de la Mairie, la première fête des jardins à Prayols. C'est une dizaine d'exposants qui ont été conviés pour cette animation qui se veut populaire.

On pourra découvrir un certain nombre d'ateliers consacrés à des activités en rapport avec la nature et la gestion des jardins et autres vergers. Un coin des plantes permettra de faire des démos de préparation de tisanes avec des plans aromatiques et sauvages et de donner des idées de recettes. Il y aura des graines de jardiniers, des bombes à graines et même un loto des plantes. Un atelier proposera la découverte des insectes de jardins. Un autre donnera des orientations pour le compostage.



Le Foyer rural vient de démarrer une nouvelle saison, avec une diversité d'animations. La gym reprend le lundi et le mercredi à 20h, la peinture, le jeudi après-midi. Le Foyer va proposer aux Prayolais et à nos voisins intéressés des ateliers « jeux de société et échanges » le lundi après-midi à partir de 14h30 dans le local du Bistrot avec une gestion appropriée des boissons, indépendamment de celle du Bistrot. La possibilité restera aussi ouverte pour d'autres initiatives le mardi et le jeudi après-midi.

La Chorale Corde vocale tiendra son AG le 29 septembre à 18h après ses concerts réussis et recherchera des voix d'hommes.

Un autre encore permettra l'initiation à la greffe entre verger d'hier et de demain. Des confitures ou huiles de massage seront mises en vente, après démonstration, tout comme des gelées ou confitures de petits fruits. Une présentation du métier d'apiculteur sera proposée ainsi que la création de fleurs séchées. Il sera possible de s'exercer à l'aquarelle botanique. Un atelier du blé aux pâtes fera le lien avec le jardin et le verger partagés du Carême.

Une déambulation, voire la visite de jardins sont envisagées, avec lectures et chants. Une conférence et un débat seront animés sur le thème « A l'eau Castor. Tout au long de la journée, il sera possible de se restaurer, d'échanger et de profiter d'un bon moment de convivialité où tout un chacun devrait trouver un intérêt sur des domaines connus ou à découvrir.

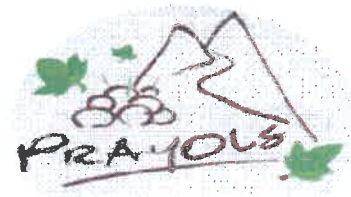
L'ACCA lance sa saison de chasse avec une vingtaine d'adhérents et une ouverture réussie.

Le Comité des fêtes a fait un bilan positif après les festivités du mois d'août.

La pétanque a clôturé dimanche une saison bien remplie sans perturbation orageuse pour les vendredis. Belle participation.

Anim 236 continue à jouer son rôle de soutien matériel et humain pour des initiatives d'autres associations.

« **Bien vivre à Prayols** » propose un videgrenier le samedi 27 septembre.



"Au fil des saisons"



AUTOMNE
2025

EDITO : Bilan

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et vendredi :
8h30 à 12h
Mardi et jeudi :
13h30 à 17h

Téléphone /mail :
05.61.65.30.98
contact@mairie-prayols.fr

Responsable publication
Francis Laguerre

Comité de rédaction :
Francis Laguerre
Gaëlle Puysserver

Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Bistrot associatif

Page 3 : Informations diverses

Page 4 : Animations à venir



A l'heure du bilan de mandat, voire de mes quatre mandats de maire, plus celui de conseiller municipal, je m'adresse à vous une dernière fois sous cette forme de lettre municipale parue régulièrement à chaque changement de saison, si bien que depuis vingt-cinq ans, ce ne doit pas être loin de la centième. Si j'ai tenu à cette régularité, c'est à la fois par souci de rigueur et de constance dans mes fonctions électives, mais aussi pour traduire ce lien indispensable avec chacune et chacun d'entre vous.

Être le Maire d'une commune de moins de 400 habitants c'est une aventure humaine irremplaçable, à condition d'être présent, disponible et à l'écoute. Du coup, c'est en permanence qu'on peut être sollicité et exposé, et c'est peut-être tant mieux à condition de trouver la bonne distance par rapport aux événements collectifs ou individuels et de maintenir un esprit de compréhension, d'équité, de tolérance, mais aussi de fermeté, de franchise et de loyauté.

Au-delà de cette mission locale qui demeure, selon moi, l'essentiel de la fonction, il y a toute la lourdeur réglementaire, administrative,

et toutes les sollicitations diverses dont on est destinataire. Les choses ne sont pas allées en se simplifiant, bien au contraire et les intermédiaires se multiplient dans leurs exigences si bien que le Maire peut se retrouver à la fois « à portée d'engueulade » et « responsable de tous les maux ».

L'exemple type est celui de l'urbanisme où il faut composer entre les évolutions dictées par les injonctions de l'Etat, le service instructeur du Département, les règlements et zonages définis par l'Agglo sous-couvert d'un cabinet d'experts (urbanisme et pluvial étant désormais une compétence obligatoire de l'Agglo) et au final, c'est le Maire qui n'a plus guère de prise sur tout ce système qui valide. Il y aurait bien d'autres exemples, mais celui-là reste le plus révélateur.

Il reste à espérer que la population connaîtra un regain avec la venue de nouveaux habitants car avec la restriction foncière sur le constructible et le manque de locatif sur notre commune, il y a juste des nouveaux venus grâce aux ventes de maisons. On assiste à une stagnation et un vieillissement de la population en moyenne,

Et puis, il y a notre dépendance financière. Nous avons la chance, à Prayols d'avoir des recettes telles que la Taxe Professionnelle Unique provenant de l'EDF. Après d'âpres négociations, la redevance perçue pour les antennes du Prat d'Albis (TDF et Tower Cast) constitue un apport non négligeable à perpétuer. Enfin, nous pouvons compter sur des dépenses désormais amoindries par la dissolution du SIVE, ce qui nous débouche de tout investissement (seules les dépenses de fonctionnement subsistent). Ces apports substantiels pour notre commune constituent plus d'un tiers de nos recettes. Tout cela nous a permis (sans augmentation d'impôts sur le plan communal) de réaliser tous nos projets et même au-delà, tout en maintenant une situation financière saine.

Dans six mois, il y aura une nouvelle équipe municipale et un nouveau maire qui présidera à la destinée de notre commune dans un contexte politique incertain et dans un climat environnemental des plus préoccupants. Souhaitons que les Prayolais puissent poursuivre leur chemin dans une dynamique d'échanges et de solidarité.

Etat civil

Marianne Roqueberou et Lukeni Sousa qui résident 8 impasse du communal se sont mariés le 30 août 2025

Inauguration du Bistrot associatif



Le Bistrot associatif « la récré » a été inauguré le 30 août, en finalisant ainsi le bouclage du pourtour de la Mairie (pôle technique et associatif, avec entrepôts du matériel municipal et associatif, salle polyvalente avec cuisine désormais à disposition).

Ce lieu est bien plus qu'un bistrot, c'est un espace de rencontre, de partage et de convivialité. Voilà maintenant trois ans que la récré a ouvert ses portes, trois ans que des bénévoles sont à pied d'œuvre pour assurer l'ouverture du café chaque vendredi soir et chaque dimanche matin, ce qui n'est pas toujours évident quand on est bénévole et quand on a d'autres activités à mener. Malgré tout, pratiquement aucune fermeture en trois ans sauf pour le Trail, la fête ou une fermeture exceptionnelle ! Merci à eux.



L'association « Bien vivre à Prayols » qui est le support réglementaire indispensable à l'ouverture du bistrot associatif tient à remercier l'ensemble des associations prayolaises pour leur

collaboration (participation à l'apéro de l'inauguration, jeux de dominos, de fléchettes, pot amical après AG ou après concert).

Les personnes viennent dans ce lieu pour se rencontrer, partager, mais aussi consommer avec modération. Il faut dire que les contraintes et exigences des participations pour un local communal tenu par une association sont réglementées pour des raisons de non concurrence avec des privés.

Aussi, il a été décidé que l'ouverture avec boissons y compris alcoolisées grâce à la licence IV



serait maintenue le vendredi soir à partir de 18H et le dimanche matin sous le couvert de « Bien vivre à Prayols ».

Pour le reste du temps de la semaine, cet espace doit être un lieu de vie ouvert aux Prayolais ou aux adhérents des autres associations, pour des activités ou des échanges, mais sans ouverture au public extérieur, car cela nécessite la présence d'un tenancier bénévole habilité.

C'est une opération qui revient globalement à 100 000 € et pour laquelle on doit déduire les aides de l'Etat, de la Région, du Département et du SDE 09, ce qui représente au final 60 000 € d'engagement financier communal.

Par ailleurs, les anciennes salles de classe pourront bénéficier aux associations pour de animations telles que la peinture, l'apprentissage des langues ou toute autre animation compatible avec ces locaux.

Informations diverses

Voirie

On a tout envisagé pour réduire la vitesse des véhicules qui traversent notre village pour aboutir à l'élaboration du projet qui semble le plus adéquat. Les soutiens financiers de l'Etat et du Département au titre des amendes de police nous permettent de construire un plan de financement certes conséquent, mais à notre portée.

L'opération menée en deux phases nous reviendra au final à 200 000 € dont 40% resteront à la charge de la commune, sans compter l'avance de la TVA qui sera reversée dans deux ans. L'Etat et le Département dans le cadre des amendes de police participent à hauteur de 120 000 €.

Cela doit permettre de ralentir les ardeurs des chauffeurs les plus pressés grâce à deux dos d'ânes et l'aménagement des trottoirs à l'entrée sud (côté Ginabat), puis élargissement des trottoirs dans le cœur du village, ce qui permettra de constituer une seule voie de circulation avec feu dit de courtoisie. Les entrées latérales telles que celle qui concerne les voitures ou autres véhicules venant des hameaux ont été prises en considération.

Il faut s'attendre à des perturbations causées par ces travaux de voirie pendant quelques semaines dans la traversée de notre village.

PLUi-H

Après l'arrêté pris au niveau de l'Agglo qui porte désormais l'élaboration du PLUi-H, il fallait attendre fin août pour confirmer cette décision et poursuivre par la consultation des prestataires associés, puis l'enquête publique qui sera soumise à tout un chacun en novembre.

L'information sera donnée en temps voulu pour les procédures de consultation et les échanges éventuels avec le ou les commissaires enquêteurs. Le PLUi pourrait être définitivement adopté en tenant compte des diverses remarques, avant la fin du mandat des délégués de l'Agglo, soit en février 2025 si tout va bien.

Broyat

Il sera possible de déposer des branchages à l'espace du Carême, au-dessus de la station d'épuration du 5 au 16 novembre, avec ensuite la possibilité de venir récupérer le broyat dans la deuxième quinzaine de novembre. Réutiliser les végétaux du jardin peut constituer une bonne alternative au brûlage. Cela permettrait moins d'arrosages et d'engrais, donc une économie d'argent. La protection du sol des variations de températures donne un jardin en bonne santé.

Coupe usagère

La campagne concernant la prochaine coupe usagère va être engagée. A l'issue du prochain conseil municipal, en octobre, la possibilité sera offerte de s'inscrire pour la coupe usagère 2025-2026.

Patrimoine : Les cabanes des vignes



A Prayols, il faut retenir l'importance des prés (Prat) et de l'eau des ruisseaux (riols), mais aussi de la pierre : certes, le quartz qui avait donné lieu à une exploitation dans les années soixante, mais aussi les moraines remarquables (ou tartiers) caractéristiques dans les champs, voire les propriétés désormais construites et des murets en partie protégés.

Et puis, il y a les cabanes des anciennes vignes avec leur bassin attenant pour l'arrosage. Elles sont le témoignage d'un temps passé où nos anciens pouvaient déposer des récoltes, voire des outils ou des machines sans craindre le moindre vol..